



PRIMER EJERCICIO – PARTE B (INGLÉS)

14 de abril de 2018

Los Opositores deberán realizar una traducción directa al español por escrito y sin diccionario, durante un tiempo máximo de UNA HORA, de un texto determinado por el Tribunal en uno de los idiomas inglés o francés.

Energy efficient buildings – Presidency secures provisional deal with European Parliament

On 19 December, the Estonian presidency reached a provisional agreement with the European Parliament on a revised directive on the energy performance of buildings. The outcome of the trilogue will be presented to EU ambassadors tomorrow, with the final analysis and approval of the agreement expected to take place at the beginning of next year.

The directive encourages energy efficiency and will increase energy savings in the building sector. It brings the existing rules up to date by taking into account recent technological developments.

Increasing the renovation of the EU's building stock over the next few years to increase their energy performance is crucial. The new simplified framework will cover the speed, quality and effectiveness of building renovation, with the long-term aim of moving to the decarbonisation of buildings.

As a result, the energy consumption of buildings in the EU, which currently accounts for 40% of total energy, will decrease, contributing significantly to reaching the EU's 2020 and 2030 energy efficiency targets.

"Increasing energy-efficiency is a no-brainer: it's one of the cheapest and most effective ways of reducing our energy consumption and contributing to our climate goals. Considering how much energy is consumed in buildings, getting this element right is crucial. It also has the additional benefit of reducing people's energy bills. I believe we have reached a deal that will deliver the savings we need in a realistic way and I hope the member states can endorse the agreement next year," said Kadri Simson, Minister for Economic Affairs and Infrastructure of the Republic of Estonia.

Member states are now required to establish long-term renovation strategies to focus building renovation investment on highly energy efficient and decarbonised building stock by 2050. To guide investment decisions, member states will have to pay particular attention to mechanisms aimed at involving SMEs, target the worst-performing building stock and reduce the perceived risks of energy efficiency operations for investors.

A new feature compared to the existing regulation is that the revised directive promotes electro-mobility by setting minimum requirements in buildings with more than ten parking spaces to roll out recharging points for electric cars. In new non-residential buildings and non-residential building undergoing major renovations, the installation of at least one recharging point, and ducting infrastructure to enable the installation of recharging points for electric vehicles, will be required for at least one in every five parking space.

Member states will set up the requirements for the installation of a minimum number of recharging points to all non-residential buildings with more than twenty parking spaces by 2025.

A voluntary Smart Readiness Indicator will be developed by the Commission to assess the readiness of buildings to adapt their operation to the needs of the occupants.

The revised directive will clarify the setup of energy performance databases, should member states decide to voluntarily use them. Data collection will be limited to public buildings for which an energy performance certificate has been issued and data protection will be ensured by making anonymised data available solely for research purposes and to the building owner.

Inspections of heating and air conditioning systems in buildings are simplified. The new legislation recognises member states' competence to establish the appropriate inspection measures and the frequency of inspections. The uniform threshold for all inspections will be 70 kW. In addition, a feasibility study would be carried out to possibly introduce inspections for stand-alone ventilation systems. In order to simplify the process of increasing energy efficiency and rationalise the costs of inspections, effective alternatives can be put in place, such as advice.

Buildings would be required to be equipped with automation and control systems by 2025 only when considered technically and economically feasible.

The digitalisation of the energy system is transforming and modernising the energy landscape at a fast pace. To make sure buildings operate efficiently, the new directive is aligned with the aims of the Digital Single Market and the Energy Union. The use of smart technologies and the integration of renewables to adjust and reduce energy consumption is encouraged as an integral part of future smart buildings.



PRIMER EJERCICIO – PARTE B (FRANCÉS)

14 de abril de 2018

Los Opositores deberán realizar una traducción directa al español por escrito y sin diccionario, durante un tiempo máximo de UNA HORA, de un texto determinado por el Tribunal en uno de los idiomas inglés o francés.

Bâtiments économes en énergie – La présidence parvient à un accord provisoire avec le Parlement Européen

Le 19 décembre, la présidence estonienne a dégagé un accord provisoire avec le Parlement européen sur une révision de la directive sur la performance énergétique des bâtiments. Les résultats du trilogue seront présentés demain aux ambassadeurs de l'UE, l'analyse finale et l'approbation de l'accord étant prévues au début de l'année prochaine.

La directive encourage l'efficacité énergétique et accroîtra les économies d'énergie dans le secteur du bâtiment. Elle actualise les règles existantes en tenant compte des évolutions technologiques récentes.

Il est essentiel de renforcer la rénovation du parc immobilier de l'UE au cours des prochaines années afin d'accroître sa performance énergétique. Le nouveau cadre simplifié couvrira la vitesse, la qualité et l'efficacité de la rénovation des bâtiments, l'objectif à long terme étant d'évoluer vers la décarbonation des bâtiments.

Il permettra ainsi de faire baisser la consommation d'énergie des bâtiments dans l'UE, qui représente actuellement 40 % de l'énergie totale, ce qui contribuera pour une large part à la réalisation des objectifs de l'Union en matière d'efficacité énergétique pour 2020 et 2030.

"L'accroissement de l'efficacité énergétique est une évidence: c'est l'un des moyens les moins chers et les plus efficaces pour réduire notre consommation énergétique et contribuer à la réalisation de nos objectifs climatiques. Compte tenu de la quantité d'énergie qui est consommée dans les bâtiments, il est essentiel de tenir correctement compte de cet élément. En outre, il présente l'avantage supplémentaire de diminuer la facture énergétique des ménages. Je suis convaincue que nous sommes parvenus à un accord qui produira les économies d'énergie dont nous avons besoin d'une manière réaliste et j'espère que les États membres pourront approuver l'accord l'année prochaine", a déclaré Kadri Simson, ministre estonienne de l'économie et des infrastructures.

Les États membres doivent maintenant mettre en place des stratégies de rénovation à long terme pour axer les investissements au profit de la rénovation des bâtiments sur un parc immobilier à haute efficacité énergétique et décarboné d'ici à 2050. Afin d'orienter les décisions en matière d'investissement, les États membres devront porter une attention particulière aux mécanismes visant à impliquer les PME, cibler le parc immobilier le moins performant et réduire les risques que les investisseurs associent aux opérations dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Une nouveauté par rapport à la réglementation existante est que la directive révisée promeut l'électromobilité en fixant des exigences minimales applicables aux bâtiments comprenant plus de dix emplacements de stationnement pour mettre en place des points de recharge pour les véhicules électriques. Dans les nouveaux bâtiments non résidentiels et dans les bâtiments non résidentiels faisant l'objet de travaux de rénovation importants, l'installation d'au moins un point de recharge et l'infrastructure de raccordement permettant l'installation de points de recharge pour les véhicules électriques devront être prévues pour au moins un emplacement de stationnement sur cinq.

Les États membres devront fixer d'ici 2025 les exigences pour l'installation d'un nombre minimum de points de recharge applicables à tous les bâtiments non résidentiels comprenant plus de vingt emplacements de stationnement.

Un indicateur facultatif de l'état de préparation des bâtiments aux technologies intelligentes sera établi par la Commission afin d'évaluer dans quelle mesure le bâtiment peut adapter son fonctionnement aux besoins de ses occupants.

La directive révisée clarifiera la configuration des bases de données sur la performance énergétique, si les États membres décidaient de les utiliser sur une base volontaire. La collecte de données sera limitée aux bâtiments publics pour lesquels un certificat de performance énergétique a été publié et la protection des données sera garantie en rendant les données anonymisées disponibles uniquement à des fins de recherche, en plus de leur communication au propriétaire du bâtiment.

Les inspections des systèmes de chauffage et de climatisation dans les bâtiments sont simplifiées. La nouvelle législation reconnaît la compétence des États membres pour déterminer les mesures d'inspection appropriées et la fréquence des inspections.

Le seuil uniforme fixé pour toutes les inspections sera de 70 kW. En outre, une étude de faisabilité serait effectuée pour éventuellement mettre en place des inspections pour les systèmes de ventilation autonomes. Afin de simplifier le processus visant à accroître l'efficacité énergétique et de rationaliser les coûts des inspections, des solutions de remplacement efficaces peuvent être mises en place, notamment des conseils.

Il convient d'exiger que les bâtiments soient équipés de systèmes d'automatisation et de contrôle d'ici 2025, uniquement si cela est considéré comme faisable d'un point de vue technique et économique.

La numérisation du système énergétique transforme et modernise le paysage de l'énergie à un rythme rapide. Afin de s'assurer que les bâtiments fonctionnent de manière efficace, la nouvelle directive est alignée sur les objectifs du marché unique numérique et de l'union de l'énergie. L'utilisation des technologies intelligentes et l'intégration des énergies renouvelables afin d'adapter et de réduire la consommation énergétique sont encouragées en tant qu'éléments constitutifs des futurs bâtiments intelligents.